

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20230906-03 Du 09 juin 2023 CHAUFFERIE CAMPING + FOOT RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS</p>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - BRIAND S - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MOUTON J (10)

Absents : GALLON M - BRIAND S - CHATAING P - PITAVY A - MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

CHAUFFERIE CAMPING + FOOT RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait opportun d'envisager le renouvellement de la chaufferie commune aux vestiaires foot et au camping. En effet la chaudière installée est très ancienne ; il s'agit d'une chaudière de récupération qui était auparavant installée à la salle du cercle ; et elle fonctionne au fuel. Quant aux panneaux photovoltaïques installés en toiture pour chauffer prioritairement l'eau du camping, les récentes études montrent un rendement limité.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les services du SIEL. Ces derniers proposent de revoir toute l'installation existante, de déposer les panneaux photovoltaïques et de remplacer la chaudière fuel par une chaudière granulés.

Coût estimatif de l'opération : 50 000 € HT.

Plusieurs options s'offrent à la collectivité :

- 1 - charger le SIEL de monter les dossiers de consultation pour les travaux, d'établir les dossiers de subvention, d'analyser les offres et de suivre les travaux. La commune resterait propriétaire de l'installation et en assurerait la gestion.
- 2 - la commune délègue la maîtrise d'ouvrage au SIEL qui se charge de toute l'opération ainsi que de la gestion et la maintenance des installations, moyennant un loyer annuel comprenant l'achat des granulés.

Coût estimé du loyer annuel : 5 686.22 € TTC, fourniture de granulés incluse, sur 20 ans.

- 3 - la commune gère seule l'opération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

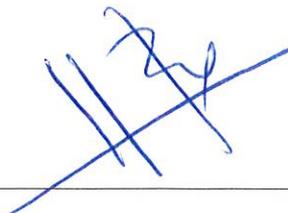
Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- 1) **DECIDE** le renouvellement de la chaufferie commune au vestiaire foot et au camping ;
- 2) **OPTE pour l'option 1**, à savoir de déléguer au SIEL la maîtrise d'œuvre de l'opération jusqu'à la réception des travaux mais de conserver la maîtrise de l'ouvrage et sa gestion ;
- 3) **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires à l'opération ;
- 4) **AUTORISE M. le Maire** à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



Hervé BÉAL, Maire



Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

